

Comité: O.M.S.

Problématique : Améliorer l'inclusion et la protection de personnes ayant des incapacités mentales et physiques.

Chairs: Artina Binaku, Maxence Nicolet, Marit Pauwelyn et Camille Victor

Introduction

Depuis quelques décennies, nous assistons à un mouvement incontestable de reconnaissance et d'intégration du handicap. En effet, la société actuelle reconnaît à la personne handicapée un statut de dignité et d'égalité. Il appartient au principe de la démocratie d'offrir à ceux qui sont démunis les mêmes droits qu'à tous les citoyens et d'assurer la prise en charge de leurs besoins par le jeu de la solidarité sociale. Pourtant, les chercheurs dans ce domaine constatent que la situation reste extrêmement complexe et que les signes de rejet sont toujours bien présents, comme ceux concernant les insuffisances de moyens financiers et la persistance de la peur à l'égard de cet autre. L'inclusion et la protection des personnes ayant des incapacités mentales et physiques est donc nécessaire pour assurer que ces dernières fassent pleinement partie de la société.

Définitions

Handicap: Le handicap est une notion complexe, évolutive, multidimensionnelle et controversée. La loi du 11 février 2005 définit le handicap comme « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive, d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ». Le terme de « handicap » couvre donc de multiples situations. Il peut être moteur, psychique, auditif, visuel, etc.

Inclusion: L'inclusion signifie que toutes les personnes quelles que soient leurs capacités ont la possibilité de participer pleinement à la vie de la société. Les lois et les règlements sont pensés et écrits pour tous, tout comme les droits sont respectés et effectifs pour tous. Les devoirs sont identiques entre tous les citoyens. Les différences de capacités entre tous les individus, en situation de handicap ou non, sont reconnues et valorisées.

Incapacité mentale: Incapacité à l'auto-gouvernance, l'autonomie personnelle et la prise de décisions, qui affectent les intérêts de la personne. C'est une maladie causée par la faiblesse persistante de caractère mental. Par incapacité juridique et la nomination d'un tuteur, l'autorité civile protège les malades mentaux.

Incapacité physique: Comme l'incapacité mentale, elle représente un facteur l'empêchant d'agir normalement. Inaptitude d'une personne à accomplir certains gestes, certains actes, à la suite d'une blessure ou d'une maladie.

Limitations d'activités: Elles désignent les difficultés qu'une personne peut rencontrer pendant une activité (marcher, manger, etc.).

Restrictions de participation: Ce sont les problèmes qu'un individu peut rencontrer pour participer à une situation de la vie courante, tels que les discriminations à l'embauche ou l'inaccessibilité des transports.

Organisation Mondiale de la Santé (OMS): Institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies pour la santé publique créée en 1984. Elle renseigne sur l'état actuel de l'inclusion des personnes en situation de handicap et permet de mettre en place des solutions à l'échelle mondiale.

La situation

Il y a un nombre important et croissant de personnes handicapées dans le monde aujourd'hui. En ce moment, le chiffre est estimé à 500 millions. Dans la plupart des pays, au moins une personne sur dix est handicapée par une déficience physique, mentale ou sensorielle, et au moins 25% de la population est affectée par la présence d'un handicap.

Selon une enquête réalisée par des experts, il est estimé qu'au moins 350 millions de personnes handicapées vivent dans des zones où les services nécessaires pour les aider à surmonter leurs limitations ne sont pas disponibles. Dans une large mesure, les personnes handicapées sont exposées à des barrières physiques, culturelles et sociales qui handicapent leur vie même si une aide à la réhabilitation est parfois disponible.

De nombreux facteurs sont responsables de l'augmentation du nombre de personnes handicapées et de la relégation des personnes handicapées à la marge de la société. Ceux-ci incluent :

- Les guerres et d'autres formes de violence et de destruction, et leurs conséquences comme la pauvreté, la faim, les épidémies et les changements majeurs dans la population;
- Une proportion élevée de familles surchargées et appauvries, et des conditions de logement et de vie surpeuplées et malsaines;
- Des populations avec une proportion élevée d'analphabétisme et une faible connaissance des services sociaux de base ou des mesures de santé et d'éducation;
- Une absence de connaissances précises sur le handicap, ses causes, la prévention et le traitement; cela inclut la stigmatisation, la discrimination et les idées fausses sur le handicap;
- Des programmes inadéquats de soins de santé primaires et de services;
- Les contraintes, notamment le manque de ressources, la distance géographique et les obstacles physiques et sociaux, qui empêchent de nombreuses personnes de profiter des services disponibles;
- L'absence ou la faiblesse d'une infrastructure de services connexes pour l'assistance sociale, la santé, l'éducation, la formation professionnelle et le placement;
- La faible priorité du développement social et économique pour les activités liées à l'égalisation des chances, à la prévention des incapacités et à la réadaptation;
- Les catastrophes naturelles et tremblements de terre;
- L'usage imprudent des médicaments, l'abus de substances thérapeutiques et l'usage illicite de drogues et de stimulants;
- Le traitement défectueux des personnes blessées au moment d'une catastrophe, qui peut être la cause d'une invalidité évitable;

La relation entre le handicap et la pauvreté a été clairement établie. Alors que le risque de déficience est beaucoup plus grand pour les pauvres, l'inverse est également vrai. La naissance d'un

enfant handicapé ou la survenue d'un handicap dans la famille impose souvent de lourdes contraintes aux ressources limitées de la famille et pèse sur son moral, l'enfonçant ainsi plus profondément dans la pauvreté. L'effet combiné de ces facteurs se traduit par des proportions plus élevées de personnes handicapées parmi les couches les plus pauvres de la société. Pour cette raison, le nombre de familles touchées vivant au seuil de pauvreté augmente régulièrement. L'impact négatif de ces tendances entrave sérieusement le processus de développement.

Les connaissances et compétences existantes pourraient prévenir l'apparition de nombreuses déficiences et incapacités, aider les personnes touchées à surmonter ou à réduire au minimum leurs handicaps et permettre aux pays d'éliminer les obstacles qui excluent les personnes handicapées de la vie quotidienne.

Handicaps dans les pays en développement

Il est primordial de mettre en évidence les problèmes du handicap dans les pays en développement. Dans ces derniers, 80% des personnes handicapées vivent dans des zones rurales isolées. Dans certains de ces pays, la proportion de la population handicapée est estimée à 20% et, donc, si les familles et les parents sont inclus, 50% de la population pourrait être affectée par le handicap. Le problème est rendu plus complexe par le fait que, pour la plupart, les personnes handicapées sont généralement des personnes extrêmement pauvres. Elles vivent souvent dans des zones où les services médicaux et autres services liés sont rares, voire totalement absents, et où les handicaps ne sont pas et ne peuvent pas être détectés à temps. Quand ils reçoivent des soins médicaux, s'ils en reçoivent, la déficience peut être devenue irréversible. Dans de nombreux pays, les ressources ne sont pas suffisantes pour détecter et prévenir les incapacités et répondre aux besoins de réadaptation et de services de soutien de la population handicapée. Le personnel formé, la recherche de stratégies et d'approches de réadaptation plus récentes et plus efficaces, ainsi que la fabrication et la fourniture d'aides et de matériel pour les personnes handicapées, sont tout à fait inadéquats.

Dans ces pays, le problème du handicap est aggravé par l'explosion de la population. Il est donc urgent, en priorité, de les aider à élaborer des politiques démographiques visant à prévenir l'augmentation de la population handicapée et à réhabiliter et fournir des services aux personnes déjà handicapées.

Position et défis des politiques étrangères

1) leur définition de l'handicap

En Norvège, le handicap est conçu comme un décalage entre d'une part, les attentes de l'individu et, d'autre part, les exigences de l'environnement et de la société pour évoluer dans des domaines qui sont essentiels pour établir et maintenir une vie sociale indépendante.

Aux Etats-Unis, il met l'accent sur les obstacles physiques (et les attitudes) comme créateurs de handicap, et non sur le handicap lui-même.

Un groupe de pays, la Belgique, l'Allemagne, les Pays Bas, la République Tchèque et la Hongrie privilégie l'intégration et cherche à la fois à compenser les difficultés rencontrées par les personnes et à adapter ces derniers à leur environnement. Ces pays se caractérisent par la forte prédominance d'établissements spécialisés ou institutions adaptés.

2) la participation à l'éducation ou au travail

En matière scolaire, les pays scolarisent la quasi-totalité des élèves en école ordinaire. Des pays du Nord, comme la Suède, la Norvège ou l'Islande mais également du Sud de l'Europe (Italie, Espagne, Portugal) privilégient ce type d'approche. Certains pays comme le Royaume-Uni ou la Pologne conjuguent d'ailleurs une scolarisation en milieu ordinaire et l'existence de classes spéciales.

En matière d'emploi, les employeurs se doivent embaucher des personnes en situation de handicap. Dans de nombreux pays, la fraction de postes qui doit être réservée aux personnes handicapées est de 5 %, 2 % et 7 % pour les entreprises avec de plus de 50 salariés. Cependant, une contribution de substitution doit être versée. Pour sensibiliser le public à l'inclusion sociale, des mesures comme la prise en charge des dépenses d'adaptation sont prévues dans certains pays pour inciter les entreprises à recruter des personnes handicapées. De plus, la politique inclusive se concentre sur l'élimination des discriminations organisationnelles et humaines dont les personnes handicapées peuvent être victimes dans l'entreprise car cette politique a pour but d'éliminer toutes les obstacles qui peuvent limiter une personne dans l'accomplissement de ses activités en s'adressant aux personnes confrontée à un handicap.

Conclusion

Il semble important de souligner qu'une personne avec des incapacités mentales ou physiques n'est pas limité à son handicap et de aussi voir les qualités, les capacités, les compétences de ces personnes qui sont avant tout des êtres humains à part entière. C'est bien pour cela que l'on parle avant tout de personne handicapée et non de handicap. On n'est pas réduit à son handicap.

Prenant en considération la situation des personnes handicapées , il est à vous de trouver des solutions pour corriger les pratiques discriminatoires du passé, pour protéger, ainsi que promouvoir leur droit à participer pleinement à tous les domaines de la société.

Sources

<http://www.un.org/fr/rights/overview/themes/handicap.shtml>

http://gfph.dpi-europe.org/droit%20homme/ConventionInfo/Manuel_FR/ALL2FRA.pdf

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/144000444.pdf>

http://www.cpft.nhs.uk/Downloads/DVD-Documents/Recovery/NSIP_Vision_and_Progress.pdf

http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2014/2014_16_accompagner_inclure_handicap.pdf